

AVIS DE COURSE

National J80

Du 29 Octobre au 1^{er} Novembre à Pornichet
Epreuve de la Coupe de France J80 2016

Organisée par l'APCC Voile Sportive (Autorité Organisatrice), en accord avec la Classe J80 France,
Et sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

1. Règles

La régata sera régie par :

Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2013-2016*

Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire

Les règlements fédéraux

La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV

Les règles de classe J80.

La langue officielle de la compétition sera le Français. En cas de conflit dans les traductions, le texte français prévaudra, hormis pour les règles de classe J80 (texte anglais).

2. Publicité

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. Admissibilité et inscription

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux J80 qui rempliront les conditions définies dans les règles de l'Association de Classe J80. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire directement en ligne : <http://marketplace.awoo.fr/54> ou en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, **au plus tard le 18 Octobre 2016**, à : APCC Voile Sportive, National J80, Port de Plaisance, 44 380 PORNICHET

Pour toutes inscriptions **avant le 8 Octobre 2016 une remise de 20€** sera accordée.

3.3 Chaque membre de l'équipage devra présenter au moment de la confirmation d'inscription au yacht club de l'APCC :

- Sa licence FFVoile valide 2016, portant le cachet médical, ou un certificat de non contre indication à la pratique de la Voile en compétition de l'année en cours.
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Le Barreur devra fournir un certificat ISAF grade 1 s'il n'est pas propriétaire du bateau.
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimal de 1,5 millions d'Euros.

3.4 En complément le skipper devra présenter:

- L'autorisation de port de publicité
- Adhésion du barreur et du bateau auprès de la Classe J80
- Le certificat de jauge ou de conformité
- L'attestation d'assurance du bateau.

L'autorisation de participer au National J80, ne deviendra définitive que lorsque l'équipage et le bateau auront satisfait aux formalités administratives et aux contrôles de jauge.

4. Droits à payer

Les droits requis sont de **220 Euros** (à l'ordre de l'APCC). **Une réduction de 20 Euros (200€)** sera appliquée aux équipages inscrits avant le 8 Octobre 2016.

5. Programme

Jeudi 27 et Vendredi 28	11h00/17h00	Entraînement (cf fiche inscription)
Vendredi 28 Octobre	9h00/19h00	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages et contrôle de jauge. Mise à l'eau des bateaux – grutage au port du Pouliguen et de Pornichet. Le matage des bateaux doit ce faire obligatoirement à la chèvre.
	15h00/17h00	Jauge des coques.
Samedi 29 Octobre	9h00/11h00	Jauge des voiles à l'APCC.
	9h00/12h00	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages et contrôle de jauge. Mise à l'eau des bateaux – grutage au port du Pouliguen et de Pornichet. Le matage des bateaux doit ce faire obligatoirement à la chèvre.
	15h00	Une ou plusieurs courses à suivre
	19h00	Cérémonie d'ouverture et premier résultat.
Dimanche 30 Octobre	9h30	Emargement
	11h00	Une ou plusieurs courses à suivre
	18h-18h30	AG Classe J80
Lundi 31 Octobre	9h30	Emargement
	11h00	Une ou plusieurs courses à suivre
	19h00	Présentation des résultats.
	20h00	Repas des équipages
Mardi 1 ^{er} Novembre	9h00	Emargement
	10h30	Une ou plusieurs courses à suivre (pas de signal d'attention après 12h30)
	15h30	Cérémonie de remise des prix et de clôture

6. Jauge

6.1 Les bateaux devront être équipés selon la réglementation en vigueur durant toute l'épreuve, et conforme aux règles de classe.

7. Instructions de Course

Les Instructions de Course seront disponibles dès lors que les formalités d'inscription auront été effectuées et validées par l'organisation.

8. Les parcours

8.1 Les parcours construits seront de types «BANANE » : aller/retour avec un bord de « dog leg » et une porte sous le vent ou côtiers.

9. Système de pénalité

Les règles 44.1 et 44.2 des RCV sont modifiées de sorte qu'un seul tour, incluant un virement de bord et un empannage, est requis.

10. Classement du National J 80

10.1 Trois courses doivent être validées pour constituer un classement.

Quand 5 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant une course.

10.2 Le système de point a minima de l'annexe A s'appliquera.

10.3 Les concurrents souhaitant s'inscrire au classement Quadra, Espoir ou féminin devront le faire savoir au moment de la confirmation d'inscription.

11. Communication radio

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. Place au port

L'ensemble des bateaux seront stationnés ponton **I et J**. L'accueil des bateaux, à flot, est gratuit du 27 Octobre au 2 Novembre.

13. Limitations de sortie de l'eau

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau à partir du début de la compétition jusqu'à la fin de l'épreuve sauf si le Comité de Course l'autorise préalablement par écrit.

14. Prix

Les prix, s'il y en a, seront précisés dans les Instructions de Course.

15. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent au National J80 sous leur seule responsabilité, référence **Règle 4 des R.C.V. « Décision de courir »**. L'Autorité Organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de l'épreuve, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

16. Assurance

16.1 Chaque bateau participant doit détenir une attestation d'assurance valide en responsabilité civile et dommages, coque, gréement et perte totale pour l'ensemble de la course.

16.2 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

17. Droit à l'image

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise l'Autorité Organisatrice, la classe France J80 et les sponsors de ceux-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors du championnat et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés au dit championnat.

Informations complémentaires

CONTACTS

APCC Voile Sportive

Port de Plaisance cedex 1
44380 PORNICHET

Organisation générale et inscriptions

Christophe GUENA

christophe@apcc-voilesportive.com

Tél. : 09 52 35 88 51

Mob : 06 60 67 15 99

Jaugeur de l'épreuve

Président du Comité de course

Président du Jury

Grutage : « IMPORTANT »

Pour la mise à l'eau et la sortie de l'eau de votre bateau vous devez prendre rendez-vous avec:

- Mickael MAHE pour le grutage au Port du Pouliguen. Tel : 06.34.20.25.04
- La Baule Nautic, tel : 02 40 61 03 78,
- Date limite de réservation : **22 Octobre 2016**

Les grutages doivent se faire en priorité au Port du Pouliguen Merci pour cela de contacter Mickael MAHE pour prendre RDV (06.34.20.25.04). Le matage doit ce faire obligatoirement à la chèvre.

Horaires des marées :

03h57 4,97m 74

Ven. 10h15 1,48m

28 **16h15 5,12m 77**

22h42 1,29m

04h24 5,16m 80

Sam. 10h55 1,36m

29 **16h43 5,25m 82**

23h18 1,21m

Changement d'heure

de UTC+2 à UTC+1

03h54 5,30m 84

Dim. 10h31 1,29m

30 **16h12 5,33m 84**

22h50 1,20m

04h23 5,38m 85

Lun. 11h03 1,28m

31 **16h41 5,34m 85**

23h21 1,24m

04h53 5,39m 84

Mar. 11h35 1,33m

01 **17h10 5,29m 82**

23h52 1,35m



Parking remorques :

Les remorques seront stockées gratuitement dans un espace, précisé ultérieurement.

Parking voitures:

Le parking voiture se situera sur le Port de Plaisance de Pornichet.

Hébergements :

Office du tourisme de Pornichet

Tél. : 02 40 61 33 33 - Fax : 02 40 11 60 80

Différents Shipchangers et différentes restaurations sont à votre service sur le Port.